



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG**

**2025-01-10**

Département du Gers

**SIEBAG –Nombres de membres: 47**

**Afférents au Comité Syndical: 47**

**Présents: 27**

**Qui ont pris part à la délibération: 27**

*Date de convocation : 28/03/2025*

*(Cas de force majeure, incendie sur Riscle)*

*Date deuxième convocation :08/04/2025*

*Application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (défaut de quorum)*

*Date de troisième convocation : 17/04/2025*

**Séance du mercredi 23 avril 2025 à 20 h 30 à RISCLE**

**Présents** : BASTROT P-BRUMONT J-BUFFALAN JL-BUREAU B-CAPBERN P-PUJAU JL-CORNU F-COURALET C-DUBICQ A-DARTIGUES P-DEHEZ G-DUFFER S-FORT C-GARRALON H -JEGUN C -DOUSSE R-LALANNE G-LANGLADE C-LECERF M-FITAN P-MASSAROTTO S-DUPEYRON C-REON E-RIBAUT P-ROMAN C-SAINT ORENS H-SOULE J-

**Absents ou excusés** : BECARD N-BOUCHET F-BOURGES L-CORDONNIER C-CUVELLIER C-FARBOS F-FITAN G-FOUGEROUSE F-JOYE M-LABORDE S-LAGO G-LAPASSADE B-LARTIGOLLE M-LUMBROSO Y-MINGELLE JM-MINVIELLE S-PARGADE A-PEFFAU P-RANDAZZO C-RIGAIL K-SARNIGUET C-VAN DE CASTEELE L-VIDAL C-VINCENT C-WAUTERS B-

**Secrétaire de séance** : REON E-

**Objet : Lutte contre les pollutions aux métabolites de pesticides – Plan curatif commun**

M. le Président rappelle au Conseil les éléments suivants :

En 2021, les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) ont été mises en demeure de mettre en œuvre des plans d'actions curatifs et préventifs afin de respecter les limites de qualité des taux de pesticides et de leurs métabolites.

Les Collectivités de l'Ouest gersois se sont regroupées afin de concevoir un Plan Curatif Commun, plan n'excluant pas pour autant toute action associée à une protection préventive des ressources.

Les Collectivités membres de ce groupement d'étude sont donc le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN ADOUR-GERSOIS (**SIEBAG**), le SYNDICAT DES EAUX DES TERRITOIRES DE L'ARMAGNAC (**SETA**), LE SIAEP MORMES-MONGUILHEM-TOUJOUSE (**SIAEP MMT**) et le SIAEP D'ARBALDE-LE-HAUT (**SIAEP ARBLADE**). Le SIAEP NOGARO-CAUPENNE-STE CHRISTIE-BOURROUILLAN (**SIAEP NOGARO**), non concerné par les pollutions aux pesticides, a également été associé à cette étude

en raison de son positionnement géographique et eu égard aux échanges d'eau déjà existants avec les collectivités voisines.

Même si la problématique des pollutions à l'esa-métolachlore (métabolite de pesticide le plus fréquemment rencontré dans le Gers) est moins prégnante en 2025 qu'elle ne l'était en 2021, elle souligne les moyens limités dont disposent les PRPDE pour lutter contre ces pollutions.

Ce métabolite, de faible affinité pour les charbons, a montré la nécessité de mise en œuvre de process complexes pour atteindre une efficacité suffisante. Ces process ne sont adaptés qu'à des unités de production suffisantes en volumes pour être économiquement viables.

Ces conclusions ont conduit les collectivités engagées dans ce plan d'action à privilégier une solution technique qui progressivement abandonnera les forages de faible capacité et renforcera les forages les plus productifs (Banet, Tasque, Fontaine Sainte et le forage de Nogaro). Cette solution aura pour conséquence la réalisation d'interconnexions entre les collectivités.

Le comité de pilotage, composé des PRPDE, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'ARS, de la DDT et du Département, a validé cette solution technique le 27 septembre 2024

Ce plan d'action est détaillé dans le rapport joint à la présente délibération. Il se décline en un programme d'actions présenté dans la note de synthèse également jointe.

Où cet exposé, M. le Président propose au Conseil d'approuver le plan commun d'actions curatives

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical :**

➤ **APPROUVE** le plan commun d'actions curatives,

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**A Riscle le 24/04/2025**

Transmis à la sous-préfecture le 24/04/2025

Publié ou notifié le : 24/04/2025

Et publication ou notification le : 24/04/2025

**REON Etienne,**  
Secrétaire de séance



**SIEBAG**  
Syndicat Intercommunal des Eaux  
du bassin de l'Adour Gersois  
134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
www.siebag.fr

**BUFFALAN Jean-Luc,**  
Président du SIEBAG



**SIEBAG**  
Syndicat Intercommunal des Eaux  
du bassin de l'Adour Gersois  
134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
www.siebag.fr

PJ : *Rapport : Plan curatif commun*  
*Note de synthèse*